Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 86 (1950)

Heft: 37

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LXXXVIe ANNÉE — No 37 21 octobre 1950

EDUCATEUR
ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE

PARTIE CORPORATIVE : Vaud : *Toujours la fameuse défalcation. — Un petit effort. — Notre stamm. — Fondation C. F. Ramuz. — Nécrologie : † A. Porchet. — Cours pour la formation de conseillers de profession.* — **Genève :** *C. I. A. — Nos traitements et nos retraites. — U. I. G. M. : Convocation. — U. I. G. D. : Rappel important. — U. A. E. E. : Rappel. — A propos de chanson populaire.* — **Neuchâtel :** *Comité central. — Avant l'assemblée générale annuelle. — Divers. — Institut neuchâtelois.* — **Jura :** *Stella Jurensis. — Brevet secondaire. — Cours préparatoire pour les porteurs de maturité. — Quarante ans.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : Alice Descœudres : *Educateurs, réveillez-vous !* — **J.-Cl. Eberhard :** *Le mouvement « Pour l'Art » et les écoles.* — **L. G. :** *Notre exposition scolaire. — Pour l'éducation professionnelle des estropiés.* — **Bibliographie.**

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

TOUJOURS LA FAMEUSE DÉFALCATION

Cet objet revient à intervalle régulier sous la plume du bulletinier. Nous avions l'intention de n'en pas parler, pensant que tout avait été dit, mais les échos qui nous parviennent témoignent de l'incompréhension du fisc.

Comme il l'a été écrit et affirmé plusieurs fois ici même, nous pouvons établir une liste de frais professionnels jusqu'à concurrence de 200 fr., montant maximum admis pour défalcation sur le produit du travail. Plusieurs de nos membres nous ont signalé que leur note de frais avait été contestée, réduite ou refusée. Nous en avons informé le Département des Finances. Celui-ci veut bien examiner nos doléances, mais il demande qu'on lui soumette des cas précis. Il serait donc de toute utilité, pour notre orientation, que les collègues lésés nous adressent le double de leur note de frais et les arguments qui ont motivé le refus ou la réduction. En possession de plusieurs dossiers que nous espérons recevoir sans tarder, nous serons mieux à même d'intervenir auprès de la commission d'impôt cantonale.

UN PETIT EFFORT

Notre caissier n'a pas eu, jusqu'à maintenant un automne très souriant. En septembre, il envoyait 265 remboursements (237 en 1949) pour cotisations non encore acquittées. De ce nombre, une forte proportion, vraiment décevante, est revenue impayée. Certains refus résultent d'une situation momentanément gênée et digne d'intérêt. Mais que dire des autres ?

Un petit effort, un peu de bonne volonté, s.-v.-p.

NOTRE STAMM

Pour donner suite au désir formulé par plusieurs collègues, nous aurons dès maintenant un endroit où nous pourrons nous rencontrer. Chaque samedi, de 16 à 18 heures, la grande table ronde du restaurant Bock nous sera réservée. Nous espérons que nos membres viendront s'asseoir nombreux autour du monogramme de la S.P.V. exécuté par un collègue O.P., et qu'ils prendront plaisir à ces rencontres.

Le Comité.

FONDATION C.-F. RAMUZ

Le Corps enseignant de ce canton a reçu la petite brochure contenant les passages essentiels du rapport présenté le 1er mai au Grand Conseil vaudois par M. G. Rigassi et proposant d'allouer 50 000 francs à la Fondation C.-F. Ramuz. Depuis lors, des communes, des entreprises, des banques ont effectué des versements, et divers journaux viennent d'ouvrir leurs colonnes à la souscription publique. Si je suis bien renseigné, le Fonds peut aujourd'hui compter sur quelque 140-150 000 frs.

Quel est le but de cette institution ?

« Maintenir vivantes la mémoire et l'œuvre de C.-F. Ramuz : a) en favorisant la diffusion de son œuvre par des éditions populaires ; b) en coopérant avec la Bibliothèque cantonale et universitaire à l'enrichissement de son fonds C.-F. Ramuz par l'acquisition de manuscrits, éditions, études, articles et documents divers ; c) en veillant avec la Municipalité de Pully à la sauvegarde, dans son état actuel, de la maison de C.-F. Ramuz (La Muette) et à l'enrichissement des collections du musée du Vieux-Pully concernant C.-F. Ramuz.

Encourager la création littéraire romande et les écrivains suisses de langue française : en décernant périodiquement un « Grand Prix C.-F. Ramuz » destiné à honorer un écrivain pour l'ensemble de son œuvre et en allouant à des écrivains de talent des bourses de travail et de voyage.»

Le corps enseignant vaudois et romand a aimé Ramuz et apprécié son œuvre. Que de textes lui ont servi dans maintes leçons ! Dès lors, les maîtres de ce pays ne pourraient-ils envoyer leurs dons éventuels au caissier de la S.P.V. — ou de la Romande — en indiquant, bien sûr, l'attribution de leur versement au dos du coupon ? Et ce serait une bonne chose qu'au nom du corps enseignant notre comité — vaudois ou romand — puisse remettre à la Fondation C.-F. Ramuz une somme rondelette en hommage au plus grand de nos écrivains.

Je ne m'en suis ouvert à personne. Je pose la question. A vous, chers collègues, de répondre.

A. Chevalley.

NÉCROLOGIE

† Alexis Porchet, ancien inspecteur scolaire. — Lundi du Jeûne, une phalange d'amis, d'anciens élèves, d'anciens collaborateurs a rendu un dernier hommage d'affection et de reconnaissance à celui qui fut Alexis Porchet, inspecteur scolaire.

Le défunt avait obtenu le brevet d'instituteur en 1891 ; il enseigna

jusqu'en 1911 à Lutry où ses talents pédagogiques le mirent rapidement en vedette. En 1908, ses collègues le chargèrent du rapport général sur l'enseignement de la composition au Congrès de Cossonay, rapport qu'il rédigea et défendit avec une clairvoyance lumineuse et une rare habileté ; puis la S.P.V. lui confia la présidence de son comité.

En 1911, A. Porchet était appelé à un des postes d'inspecteur qu'il a conservé jusqu'en 1935. C'est là qu'il a donné toute sa mesure ; aussi tous ceux qui eurent le privilège de travailler sous ses ordres savent-ils ce que l'école vaudoise lui doit. Intelligence vive, esprit clair guidé par un solide bon sens du terroir, caractère énergique ne transigeant pas avec le devoir, cœur compatissant, il possédait toutes les qualités du chef. Il avait le don de conseiller, de guider, de critiquer justement mais sans âpreté, de louer sans ostentation. Réservé, plutôt froid d'abord, il vouait à ceux qui avaient gagné sa confiance une amitié indéfectible.

Pendant son inspectorat, il a collaboré à la refonte de nombreux manuels scolaires et, fin musicien, a présidé la commission qui a élaboré le « Chante jeunesse ».

A. Porchet a accompli sans défaillance, durant 24 ans, une tâche pénible et absorbante tout en luttant contre les atteintes d'un mal débilitant ; il a donné un bel exemple de farouche énergie. Retraité, il gardait le contact avec le monde scolaire auquel il donna le meilleur de lui-même, et on ne pouvait lui causer plus grand plaisir que de l'entretenir des heurs et malheurs des classes qu'il avait autrefois visitées. Dans ces moments, il cachait difficilement son émotion. Avec lui s'en est allé un bon ouvrier de l'enseignement, un sûr et loyal ami du monde des éducateurs. C'est pourquoi, le deuil de sa famille, à laquelle nous disons notre sympathie, est celui de l'école vaudoise tout entière.

COURS POUR LA FORMATION DE CONSEILLERS DE PROFESSION

Une série de cours commencera à Lausanne en novembre 1950 pour les personnes désireuses d'obtenir le certificat de conseiller ou conseillère de profession. Ils auront lieu le samedi après-midi.

Les participants doivent être en possession du brevet d'instituteur (institutrice) ou porteurs d'un titre jugé équivalent.

Les inscriptions doivent être envoyées au Département de l'instruction publique et des cultes, Service de l'enseignement primaire, à Lausanne.

Le programme des cours et tous renseignements complémentaires peuvent être demandés à l'Office cantonal d'orientation professionnelle, rue Beau-Séjour 8, à Lausanne.

GENÈVE

C. I. A.

Les délégués des groupes C et D au Comité de la C.I.A. recommandent instamment à tous les membres du corps enseignant primaire et enfantin d'assister à **l'assemblée d'information de la C.I.A.** qui aura lieu le mardi 31 octobre à 17 h. à l'Aula de l'Université.

Il est important que tous, nous soyons exactement renseignés sur les projets qui seront soumis à notre vote lors de l'assemblée générale.

M. Charmot, M. Béguin, G. Willemin (Groupe C)
M. Membrez, I. Léger (Groupe D)

NOS TRAITEMENTS ET NOS RETRAITES

Les lecteurs qui ont bien voulu lire en entier l'article que j'ai fait paraître dans le No 35 du « Bulletin » ont eu, certes, beaucoup de mérite, mais qu'ils ne croient pas en avoir acquis suffisamment pour se dispenser d'étudier très attentivement les papiers qu'ils ont reçus ou qu'ils vont recevoir de la C.I.A.

Tout d'abord, une remarque liminaire : il va sans dire que le sort du projet concernant nos retraites est étroitement lié au sort que le Grand Conseil — et éventuellement le peuple souverain — réservera à l'intégration des allocations de vie chère dans nos traitements. Si celle-ci est refusée, tous les beaux calculs s'en iront à vau-l'eau.

En examinant de plus près les propositions qui nous sont soumises, chacun s'apercevra que mon article ne rendait compte que de leurs grandes lignes, mais que bien des dispositions que j'ai considérées comme des détails peuvent prendre pour nous tous en certaines circonstances, ou pour certains d'entre nous en tout temps, une importance considérable.

Parmi ces « détails », il faut citer la rente invalidité qui n'est pas prévue par l'A.V.S. Pour la partie du traitement dont l'assurance est attribuée à l'A.V.S., il faut donc prévoir une assurance-invalidité spéciale qui coûtera à chacun de nous quelque 60 francs par an. Que personne ne s'en effraie ! Tant que nous payerons des cotisations sur les parties non assurées de nos traitements et allocations, la cotisation d'invalidité sera comprise dans la cotisation globale (sera-ce pendant 6 ans, comme je l'ai indiqué, sera-ce deux ans comme il est actuellement proposé ?) ; quand nous ne payerons plus que sur la partie de notre traitement effectivement assurée à la C.I.A., la diminution qui en résultera dans le montant de nos cotisations compensera largement l'augmentation de Fr. 60.— qui nous sera demandée. Quant aux femmes mariées qui ne recevront rien de l'A.V.S. (sauf indirectement par la rente de couple), leur rente invalidité ne se comptera que sur la partie du traitement dont l'assurance incombe à la C.I.A. et elles seront exemptées du payement des 60 francs.

De même, les femmes mariées ne pourront toucher comme retraite que celle qui est donnée par la C.I.A. Dans les exemples que j'ai donnés dans l'article précédent, l'instituteur ou l'institutrice a droit dans le cas le plus défavorable (naissance entre 1888 et 1889) à 7752 francs par an, alors que la femme mariée ne peut espérer que 7220 francs. Dans le cas le plus favorable (naissance après le 30 juin 1902), la pension des premiers serait de 8550 francs, tandis que celle de la femme mariée n'atteindra que 7560 francs.

Il faudrait encore citer l'escompte de la rente A.V.S., pour le corps

enseignant primaire et enfantin entre 62 ans, limite d'âge, et 65 ans, où l'A.V.S. commence seulement à être versée. Mais je crois en avoir assez dit pour donner à chacun l'envie de se documenter, de se poser les questions qui l'intéressent et de leur faire donner une réponse lors des séances d'information. G. W.

U. I. G. - MESSIEURS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'AUTOMNE : 26 octobre 1950

Ordre du jour :

1. 15 h. 30, Visite de la Tuilerie de Bardonnex.
2. 18 h. Communications du comité (revalorisation, assurance, etc.).
3. 18 h. 30, Repas au Café Babel à Charrot.

Inscription par téléphone (4 03 47) pour la visite et le repas jusqu'au mardi 24 octobre.

R. Nussbaum, président.

U.I.G. DAMES

RAPPEL IMPORTANT

Chères collègues,

Je vous rappelle que tous les rapports au sujet du « **plan d'études** » doivent me parvenir **avant le 31 octobre.** Que chacune fasse l'effort d'apporter sa contribution à ce travail.

D'autre part, nous aurons besoin pour le dépouillement de ces documents d'au moins deux personnes représentant chaque degré. Je vous propose de fixer une première séance au vendredi 3 novembre, à 17 h. Celles qui désirent y participer sont priées d'ajouter une note à leur rapport ou de me téléphoner entre 20 h. et 21 h. (mardi et vendredi exceptés) au No 5 06 53, afin que je puisse les convoquer personnellement. Si nous sommes assez nombreuses, deux ou trois séances suffiront.

Merci d'avance à toutes celles qui participeront à ce travail.

La présidente : Bl. Godel.

U. A. E. E.

Rappel. — Nous vous rappelons que la première séance du groupe d'échanges aura lieu le lundi 23 octobre à 16 h. 45, à l'Ecole de St-Antoine. M. C.

A PROPOS DE CHANSON POPULAIRE

La faveur croissante que connaît en Suisse romande la chanson populaire française ne peut que réjouir les amis d'un folklore riche et beau entre tous. Mais du même coup, elle les inquiète : en effet, si l'on y regarde de plus près, on s'aperçoit bien vite que tout, dans ce courant nouveau, n'est pas du métal le plus pur, tant s'en faut. Il convient ici comme ailleurs de choisir avec discernement.

Si l'on examine les centaines de recueils de chansons qui ont paru ces dernières années en France, on constatera que beaucoup d'entre eux, qu'ils soient de petit format ou agrémentés de gravures en couleurs, con-

tiennent des versions fautives ou négligées et surtout des harmonisations d'un goût détestable.

Les fervents de la vraie et belle chanson française se devraient de revenir aux sources, c'est-à-dire aux ouvrages de Bourgault-Ducoudray (Bretagne), de Vincent d'Indy (Vivarais), de Maurice Emmanuel (Bourgogne), de Julien Tiersot (Savoie et Dauphiné) qui se trouvent dans toutes les bibliothèques publiques.

Rappelons aussi qu'il existe une excellente Anthologie du chant scolaire français qu'on a tendance à négliger au profit de recueils qui sont loin de la valoir. Cette anthologie, éditée par Heugel, comprend deux cents chansons classées par provinces, en dix fascicules, chansons présentées sans harmonisation dans leur pure et belle simplicité originale. Les instituteurs et institutrices en quête de nouveautés auront tout avantage à s'y référer. La découverte de vrais trésors folkloriques récompensera leurs recherches.

Jean Delor.

NEUCHATEL

COMITÉ CENTRAL

Il s'est réuni le 12 octobre pour entendre le rapport du président sur le nouveau projet de stabilisation des traitements élaboré par l'autorité exécutive.

Le Conseil d'Etat, peut-être à cause de la haute conjoncture qui renaît, a hâte d'en finir avec cette question qui devient un peu obsédante. De toute nécessité, il fallait que ce 2e projet comportât quelques abattements pour lui donner certaines chances de trouver cette fois-ci la faveur de l'électeur. Si les sacrifices proposés ne provoquent en aucun cas le retour à des traitements inférieurs à ceux qui nous sont desservis aujourd'hui, l'avantage se révèle très minime pour certaines catégories de fonctionnaires. Et, qui pouvait en douter, c'est au Corps enseignant, qui a le malheur d'émarger pour la part du lion au budget de l'Etat, à subir le plus clair de la différence. Jeu d'arithmétique si simple, si facile. Nous autres nous permettons de le trouver simpliste... Aussi, le C.C., vous le pensez bien, demande-t-il avec insistance une répartition équitable des baisses par rapport au 1er projet. On sait bien que, pour le public, des gens qui ont de longues vacances, dont l'horaire compte si peu d'heures effectives, seront toujours trop payés. Nous savons aussi ce que la grande majorité des membres du Corps enseignant font et valent. Ils ne méritent pas d'être traités avec injustice.

W. G.

AVANT L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

(suite)

Votre Comité central, appuyé par tous les présidents de section convoqués en une séance commune le 26 août dernier, a fait des démarches auprès de l'Union syndicale suisse pour être renseigné sur la possibilité et les conditions éventuelles d'une affiliation directe à cette

vaste association. Une entrevue a eu lieu le 20 septembre entre le C.C. et quatre délégués de l'U.S.S. Avant de vous en communiquer le résultat, nous nous arrêterons un instant aux avantages que cette affiliation pourrait nous apporter, car il serait oiseux de rechercher une nouvelle orientation si nous ne pouvions en attendre un profit certain. Il faut qu'en étant enrégimenté dans ce puissant organisme social, nous disposerions à notre tour de moyens de défense qui soient en mesure de fonctionner immédiatement dès que les circonstances ou un incident de quelque importance l'exigeraient. Or, cet organe de défense existe dans chacune des grandes corporations qui relèvent de l'U.S.S. (la F.O.M.H., la F.O.B.B., la V.P.O.D., les typographes, etc.. etc.). C'est essentiellement, à côté des cadres directeurs, leur **secrétariat permanent,** constamment sur la brèche, et prêt à exécuter tout ordre ou mission qui s'impose.

Notre rattachement à l'U.S.S., sous la forme que nous désirions, c'est-à-dire avec le maintien de notre autonomie, impliquerait la création de notre propre secrétariat qui constituerait une très lourde charge financière provoquant inévitablement une forte augmentation des cotisations.

Et voyons les choses sous un angle pratique. Un secrétaire particulier à la S.P.N., cela tombe sous le sens, n'aurait jamais de travail en suffisance pour justifier l'établissement d'un bureau permanent. On ne peut guère imaginer non plus un collègue qui soit déchargé d'une partie de son enseignement pour fonctionner par intermittences. Quant à recourir à un homme de loi, comme d'aucuns pourraient le suggérer, y en a-t-il un qui se contente d'honoraires modérés et qui ne réussisse à exagérer l'importance du rôle qu'il serait appelé à jouer ?...

Dans l'entrevue dont nous allons vous donner la relation, la V.P.O.D. a tenu une place si importante que nous nous faisons un devoir d'éclairer les collègues qui ignorent le sens et les buts de ce groupement.

La V.P.O.D. (ces lettres sont les initiales des mots allemands qui dénomment cette association) réunit les employés de toute sorte occupés dans les services publics officiels ou non. En français, elle s'appelle la « Fédération du personnel des services publics ». Elle groupe plus de 30 mille membres et possède un secrétaire permanent en Suisse allemande et un en Suisse romande (M. Deppen). Elle intervient chaque fois que l'intérêt de ses membres est en jeu. Entre autres réalisations à son actif, citons à titre d'exemples : obtention d'allocations, majoration de traitements, prolongation de vacances, diminution d'heures de travail hebdomadaire dans des hôpitaux, etc. Elle comprend des dizaines de sections qui conservent leurs programmes professionnels respectifs.

Nous ne pouvons pas vous répéter tous les termes de l'entrevue avec les représentants de l'U.S.S. telle qu'elle s'est déroulée. Cela s'est déjà fait certainement dans les assemblées de district. Nous dégagerons plutôt la synthèse de ces propos en nous efforçant d'être explicite.

(A suivre) W. G.

DIVERS

Admission. — M. Charles Erard, qui vient d'être nommé au Sapelet sur Travers, poste d'institutrice, à cause de la pénurie toujours croissante du personnel féminin, a été reçu dans la S.P.N. Nous l'y saluons cordialement.

Le brevet d'aptitude pédagogique pour l'enseignement dans les écoles primaires neuchâteloises a été délivré à Mlle Yvette Humbert-Droz, à Neuchâtel.

W. G.

INSTITUT NEUCHATELOIS

« Qu'est-ce que l'« Institut neuchâtelois ? », telle est la question que beaucoup de collègues se poseront bien que, par un vote unanime, l'assemblée trisannuelle de Couvet, en 1949, a consacré l'adhésion de la S.P.N. à cet organisme de création toute récente.

L'I.N. est encore en pleine gestation. Nous pensons bien avoir compris le sens de cette nouvelle institution en disant qu'elle se propose la sauvegarde et le développement du patrimoine intellectuel et culturel de notre canton. Intention noble et fort méritoire, n'est-il pas vrai ?

La S.P.N. s'est fait représenter à la dernière séance (14 octobre) qui avait l'allure d'un petit congrès et qui groupait une septantaine d'auditeurs à l'Université. La première conférence, il y a quelques mois, traitait de l'architecture. Cette fois, la musique servit de thème à six rapports présentés par des professionnels de cet art. La matière était répartie sur trois sujets : a) l'œuvre musicale des compositeurs neuchâtelois actuels (MM. P.-E. Béha et Bernard Reichel) ; b) les interprètes et l'interprétation (MM. René Gerber et Charles Faller) ; c) la pédagogie musicale (M. André Bourquin et Mme Pierre Reymond-Sauvain).

L'auditoire, après une libre discussion, a émis une série de sept vœux parmi lesquels le souhait de voir les autorités soutenir plus effectivement l'enseignement musical donné dans les conservatoires et écoles de musique par des subsides ainsi que par des commandes faites aux compositeurs de chez nous à l'occasion de manifestations importantes.

Le conseiller d'Etat Leuba, présent, après avoir remercié les animateurs de l'I. N., informa l'assemblée qu'un fonds cantonal vient d'être créé précisément à l'intention de la musique, des arts et des lettres dans la pensée même qui a été exprimée par les desiderata de cette conférence.

Nous croyons que l'I.N., pratiquement, pourra jouer un rôle utile et efficace. Quoi qu'il en soit, il serait mal venu de faire des réserves prématurées et nous estimons qu'un mouvement qui cherche de cette façon à élever le niveau spirituel du pays est digne d'intérêt et d'encouragement.

W. G.

JURA STELLA JURENSIS, SECTION DES VIEUX STELLIENS

Le bal de Stella ! Cette joyeuse annonce vole déjà de bouche en bouche. Les « Jeunes » ont en effet fixé au 18 novembre la soirée annuelle des Stelliens. Le succès obtenu, une fois de plus, par le bal de l'an dernier, nous fait espérer une complète réussite du prochain.

Le 18 novembre ! N'est-ce pas un jour favorable à l'organisation d'une réunion de série ? Voulez-vous, du même coup, vous « rajeunir » sous les couleurs stelliennes et passer un après-midi avec vos camarades de classe ? Alors, prenez la route ! Passez la soirée à l'Inter, assistez à la séance générale du dimanche matin (d'importantes décisions sont à prendre en vue du cinquantenaire) et puis... vogue la série !

Amis Vieux-Stelliens, voulez-vous y penser ?

Le Comité des V. S.

BREVET SECONDAIRE

Les examens du brevet secondaire ont eu lieu à Porrentruy du 2 au 5 octobre. Cinq candidats ont réussi les épreuves pour lesquelles ils s'étaient présentés. Voici les noms des heureux nouveaux collègues :

Examens complets : Germain Gigon, Montfavergier ; Bernard Wilhelm, Berne. (Brevet littéraire.)

Examens pratiques : Joseph Gassmann, Berne ; Xavier Moirandat, Alle. (Méthodologie, pédagogie et leçon d'épreuve.)

Examens de gymnastique : Germain Adatte, Porrentruy.

Félicitations à ces jeunes gens et vœux pour une carrière féconde !

COURS PRÉPARATOIRE POUR LES PORTEURS D'UN CERTIFICAT DE MATURITÉ

Le dit cours a lieu à Porrentruy, dans les locaux de l'Ecole normale, sous la direction de M. le Dr Guéniat. Il intéresse quelque 8 étudiants, candidats à l'enseignement secondaire. Il comprend les disciplines suivantes : Psychologie, pédagogie, hygiène, dessin, pratique, enseignement, gymnastique.

L'utilité incontestable de ce cours a été démontrée au cours des années passées et le futur corps enseignant secondaire y moissonnera des éléments essentiels à sa formation professionnelle.

QUARANTE ANS

Au cours d'une belle cérémonie, on a fêté à Tavannes, les 40 ans d'enseignement de notre collègue Mlle Racine. On lui a dit combien son enseignement est estimé et tout ce que lui doivent les nombreux enfants qu'elle a suivis au cours de sa carrière ; autorités, collègues, amis et enfants ont eu raison d'organiser cette fête ; nous nous associons aux vœux qui ont été dits à Mlle Racine.

Et nous profitons de l'occasion pour renouveler notre appel à tous, de Boncourt à Boujean, de La Ferrière à Vermes : collègues, envoyez-nous un mot, un avis, lorsque de telles manifestations ont lieu. Est-ce si difficile ? Vous le faites souvent pour la presse régionale ; n'est-il pas possible d'y associer l'« Educateur » et l'Ecole Bernoise ? A bon entendeur salut !

Reber.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

EDUCATEURS, REVEILLEZ-VOUS !

Depuis que la SEPEG s'est réunie dès après la guerre, pour prendre en mains la cause de l'enfance ayant souffert de la guerre, en avons-nous eu des statistiques, des témoignages, des tableaux, des récits nous montrant l'épouvantable désarroi qui suit la guerre, dans les pays belligérants tout d'abord, mais même dans ceux qui furent épargnés. On n'en est pas resté aux paroles et aux écrits : des œuvres, dont quelques-unes sont de vrais miracles ont surgi : des villages d'enfants, des homes, des abris ont partout pris naissance pour sauver au moins quelques-unes parmi les victimes de la guerre. C'est parfois émouvant de voir combien ces pauvres enfants, qui avaient vécu toutes les horreurs de la guerre et de l'après-guerre ont pu devenir des jeunes gens heureux, sains et travailleurs, sous l'influence d'éducateurs sachant laisser se développer les forces qui étaient en eux. Mais partout, en tous pays, on nous dit que les sauvetages sont minimes à côté de toutes les victimes non secourues de la dernière guerre.

Et voilà que tout le monde vous parle de la prochaine guerre, comme s'il s'agissait d'une foire ou d'une représentation quelconque. Et non seulement, on en parle, mais on s'y prépare, avec quelle ardeur !

On a dit l'autre jour, aux Rencontres Internationales de Genève qu'en France, les généreux crédits accordés par le Ministère de l'Education aux Centres de culture qui font un merveilleux travail en faveur des méthodes d'éducation active, ont déjà passé en partie au budget de la défense nationale, comme si le pays n'était pas bien mieux défendu par un si bel effort d'éducation que par ces misérables moyens de mort, dont les enfants sont les premières victimes. Et, en Suisse, imagine-t-on que le milliard et demi de M. Kobelt pourra sortir de terre sans que le budget de l'instruction publique et tous les autres budgets directement utiles soient sacrifiés au dieu Moloch.

Dans ses merveilleuses et poétiques Parole d'un Croyant, Lamennais vous dit :

« Au printemps, lorsque tout se ranime, il sort de l'herbe un bruit qui s'élève comme un long murmure.

» Ce bruit, formé de tant de bruits qu'on ne pourrait les compter, est la voix d'un nombre innombrable de pauvres petites créatures imperceptibles.

» Seule, aucune d'elles ne serait entendue : toutes ensembles, elles se font entendre.

» Vous êtes aussi cachés sous l'herbe, pourquoi n'en sort-il aucune voix ? »

Si tous ceux qui sont résolus à sauver leurs enfants et les enfants des autres contre les effroyables perspectives que préparent les mauvais bergers, sortaient enfin de leur indifférence, de leur veulerie, de leur excès de timidité pour déclarer haut et ferme qu'ils ne veulent pas de guerre, ce ne serait pas un murmure, mais une clameur qui s'élève-

rait vers le ciel, et qui, certainement, l'emporterait sur les préparatifs insensés auxquels nous assistons, muets et passifs. Oui, chacun le dit : Les peuples ne veulent pas la guerre. — D'accord. Encore faut-il qu'ils aient le cran de le dire et de le faire entendre avant qu'il soit trop tard !

Au nom de tous les petits enfants, heureux ou malheureux

Alice Descoeudres.

LE MOUVEMENT « POUR L'ART » ET LES ÉCOLES

Nous présentons, dans ce quatrième et dernier article, le fonctionnement des divers services offerts par le Mouvement « Pour l'Art ».

La carte d'adhésion de 10 fr. (7 fr. pour les étudiants, écoliers et apprentis), est valable une année dès le jour de l'inscription. On s'inscrit au Secrétariat « Pour l'Art », à Vennes/Lausanne, compte de chèques postaux II. 11 146. L'adhésion est une contribution à l'effort collectif que représente le mouvement, en vue d'éveiller et de développer le goût du beau et le sens de l'art et de rendre les œuvres de valeur accessibles au plus grand nombre.

La qualité de membre-adhérent permet de recevoir gratuitement les cahiers illustrés « Pour l'Art », de participer à prix réduit aux voyages organisés par le mouvement, d'entrer à prix réduit à toutes les conférences, entretiens, concerts et autres manifestations organisées par « Pour l'Art », par les centres culturels étrangers (notamment par « Travail et Culture » et « Objectif 49 », à Paris, par le Centre culturel international de Royaumont), enfin de participer aux séances de projections, d'auditions littéraires ou musicales organisées chaque semaine pendant la saison d'hiver à Lausanne. Tout nouvel adhérent est en outre mis au bénéfice d'un crédit de voyage de 5 fr.

Le service d'expositions circulantes de « Pour l'Art » prête une durée de quinze jours deux, trois ou cinq planches aux prix respectifs de 3 fr., 4 fr. 25 et 6 fr. 50 par mois. Les cadres à glissières, vitrés, dont le nombre correspond à celui des planches, sont remis à l'abonné, soit en location-vente, à raison de 20 versements mensuels de 50 ct. par cadre, soit au comptant, au prix de 9 fr. pièce.

Un abonnement spécial est réservé aux écoles, institutions et pensionnats : pour cinq planches par quinzaine, soit : par année, vacances déduites, 18 séries de cinq planches, 60 fr. Les cinq cadres mobiles sont acquis une fois pour toutes, en location-vente ou au comptant, au prix de 50 fr. S'adresser à « Pour l'Art », Collège Champittet, Lausanne.

Le service des voyages prévoit cet automne un voyage en Espagne, en particulier à Majorque, d'une durée de 10 jours, voyage compris, trajet en IIe classe en France et en Ire en Espagne (train et bateau), deux excursions comprises à Majorque, hôtel 2e catégorie A. Un voyage sera organisé pour les vacances d'octobre. Il est possible également de voyager individuellement ou par petits groupes, dès mi-septembre. Prix, 335 fr. pour les membres de « Pour l'Art », 350.— pour les non-membres. En payant un supplément, on peut voyager en Ire classe dès Genève, jouir du wagon-lits, d'un hôtel 1er rang. S'inscrire trois semaines à l'avance au Secrétariat « Pour l'Art », à Vennes/Lausanne.

Nous nous permettons d'exhorter les membres du corps enseignant :

a) à adhérer personnellement au mouvement « Pour l'Art » pour en suivre les cahiers et en soutenir les activités ;
b) à participer aux activités du mouvement, comme bénéficiaires, en fréquentant les séances et en participant aux voyages, ou à leur tour en offrant leurs services s'ils ont à cœur de développer le mouvement ;
c) à abonner leurs classes au service d'expositions circulantes ;
d) à prendre l'initiative de formules nouvelles : à organiser des foyers « Pour l'Art » en dehors de la capitale, de façon à développer le mouvement par l'utilisation la plus rationnelle de toutes ses ressources ; à proposer aux sociétés d'éducateurs qu'ils connaissent et au mouvement « Pour l'Art » des moyens de collaboration.

Que chacun prenne conscience de ses pouvoirs (et ils sont grands), c'est-à-dire de ses devoirs.

J.-Cl. Eberhard.

NOTRE EXPOSITION SCOLAIRE

Un écho de cette exposition qui fut une réussite à tant de points de vue !

Le stand réservé à nos classes primaires supérieures proposait à ses plus jeunes visiteurs quelques travaux, des concours de géométrie, de français (compositions à rédiger, dont on fixait le sujet, et des concours d'allemand : nos élèves devaient traduire une page choisie dans trois brochures de l'Œuvre suisse des lectures pour la jeunesse, pages dont les difficultés correspondaient au programme des trois ans de nos classes.

Je ne sais si les organisateurs s'attendaient à recevoir beaucoup de travaux en retour. Mais l'idée était intéressante. Sans grand tapage, et peut-être même trop discrètement, on proposait à des enfants un réel travail, qu'ils pouvaient accepter ou refuser le plus librement du monde.

Le résultat me paraît réjouissant puisque plusieurs travaux ont été envoyés. Il comporte même une surprise, une très grosse surprise ; nos petits Welsches ont tous choisi le concours d'allemand. Un ou deux, il est vrai, ont un nom suisse-allemand, mais leurs travaux montrent bien que ce sont déjà... de vrais Vaudois, (comme dirait Gilles). Nous pouvons en tirer une première leçon, les concurrents ne faisant pas partie de la même école et leur travail ne s'expliquant pas par l'enthousiasme d'un seul maître : c'est que nous n'avons pas tant de peine à apprendre une langue étrangère et que les petits Suisses-romands redoutent moins qu'on veut bien nous le dire d'apprendre l'allemand !

Chacun a travaillé tout à fait seul, avançant parfois avec hésitation et recréant le texte. Et l'on peut reconnaître que l'enseignement de l'allemand dans nos classes n'est vraiment pas inutile. Il est bon de le redire en ce début d'automne en guise d'encouragement à l'égard de nos collègues.

Certes, on trouve quelques maladresses dans ces traductions : des mots composés, des expressions locales qu'il aurait fallu analyser, des formes de pensée qui passent mal en français — mais fautes qui relèvent de la technique si spéciale de la traduction. Quelques fautes d'ortho-

graphe parfois, quelques fautes de style, quelques germanismes que nous adoptons si facilement (attendre sur, demander après, se rappeler de, etc.). Et nous nous rendons compte de toute l'importance de la version dans l'étude d'une langue étrangère. Apprendre une langue étrangère (dans une école) n'est-ce pas tout d'abord chercher à prendre conscience de sa pensée, à l'exprimer ? A l'exprimer le plus exactement possible dans sa langue maternelle tout d'abord. D'où l'importance de la version, qui permet simultanément l'étude de vocables étrangers et de contrôler notre enseignement du français. Un exemple de la possibilité de coordonner l'enseignement de deux langues.

Autre réflexion encore. En fixant le programme d'allemand des trois années de primaire supérieure, à côté du programme de base qui assure la charpente de cet enseignement, ne convient-il pas de réserver quelques heures pour un travail plus particulier, celui de la lecture ? Cette lecture étant pour nos élèves une traduction, une version, même menale, avec toute l'utilité qu'elle comporte, avec tout le plaisir qu'il y a à deviner un sens, à découvrir un texte. (Cette expérience nous le montre bien). Nous rappelons à ce propos la liste de brochures de l'O.S.L.J. en langue allemande communiquée par le Département, chaque brochure étant un magnifique instrument de travail.

L. G.

POUR L'EDUCATION PROFESSIONNELLE DES ESTROPIÉS

En 1949, le Comité romand d'orientation et d'éducation professionnelle des estropiés et invalides est venu en aide à 134 estropiés (100 jeunes gens et 34 jeunes filles, la plupart âgés de 15 à 25 ans).

De ces handicapés, 60 étaient Vaudois, 20 Bernois, 18 Fribourgeois, 8 Valaisans, 3 Genevois, 3 Neuchâtelois, 5 d'autres cantons, 14 Français, 2 Italiens, 1 Turc.

Pour ces 134 infirmes, grâce à l'appui de ses donateurs, le C.R.O.E.P.E.I. a répondu à 47 demandes de renseignements, fait passer 37 examens d'aptitudes, donné des indications sur des métiers à 10 handicapés. Ses démarches ont abouti à 16 placements ou à la fourniture de travail à domicile. 11 jeunes font un apprentissage régulier et 32 cherchent à acquérir une formation professionnelle sans contrat qui leur permettra de se tirer d'affaire par la suite. 39 estropiés ont sollicité son intervention pour obtenir des prothèses ou machines nécessaires au travail, des diminutions de taxes d'impôt, une aide financière, etc. Il a garanti des subsides à 36 protégés pour un montant de **8294 fr. 35** dont 3299 fr. 30 sont restés à sa charge.

L'activité du C.R.O.E.P.E.I. consiste donc à dépister les estropiés pour lesquels une adaptation professionnelle est nécessaire, puis de les aider à choisir une occupation qui tienne compte de leurs désirs, de leurs aptitudes et de toutes les circonstances spéciales à leur cas.

Le conseil de direction du C.R.O.E.P.E.I. est composé de : M. Ch.-Ed. Gogler, président, directeur de l'Enseignement professionnel, St-Imier ; M. R. Bonvin, ingénieur, Sion ; Mlle M. Carraux, Monthey ; M. J.-H. Graz, Lausanne ; M. le Dr Ed. Jomini, Lausanne ; M. le Dr Liardet,

Estavayer-le-Lac ; M. L. Maillard, inspecteur scolaire, Bulle ; M. A.-J. Maire, Genève ; Mlle H. Piaget, professeur, Neuchâtel ; M. le prof. Scholder, Lausanne.

BIBLIOGRAPHIE

UN BEAU LIVRE POUR PEU D'ARGENT

Antigone de Sophocle, nouvelle version d'André Bonnard, aux Editions « Rencontre », Louve 17, Lausanne et dans les librairies.

C'est le premier volume d'une collection grecque qui en comprendra dix. Ce livre, d'une belle présentation, à l'impression soignée, ne coûte que 2 fr. 80 (2 fr. si on souscrit à la série complète).

Les éditeurs veulent contribuer, comme leur prospectus le dit, à instaurer une culture vivante, authentique, donc populaire, enracinée au profond des sources les plus riches. Pour atteindre ce but, ils se proposent aussi de publier les œuvres de C.-F. Ramuz. Chacun sera heureux de pouvoir se les procurer à un prix très réduit.

Voilà une heureuse initiative. Encourageons-la en enrichissant à peu de frais notre bibliothèque ! P. F.

Magasin et bureau **Beau-Séjour 8** Téléphone **permanent 22 63 70**

POMPES FUNÈBRES

OFFICIELLES DE LA VILLE DE LAUSANNE

Transports en Suisse et à l'étranger. Concess. de la Sté Vaud. de Crémation

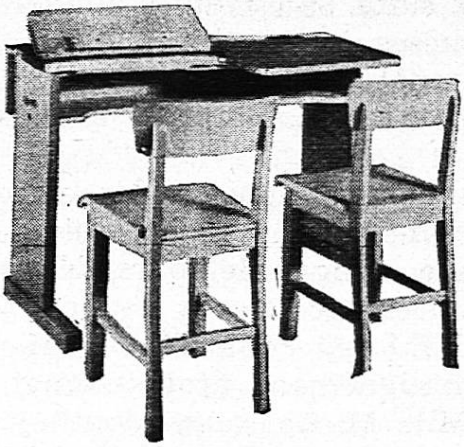

Hunziker Söhne

THALWIL

Tél. 051.92.09.13

La fabrique suisse de meubles d'école

(fondée en 1880)

vous livre des **tableaux noirs, tables d'écoliers**

à des conditions avantageuses

Demandez nos offres

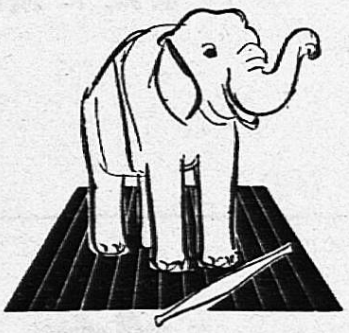

L'enseignement du modelage

crée des valeurs durables, tangibles et spirituelles. Non seulement l'élève parvient rapidement à faire de jolis objets pratiques, mais — ce qui est plus important encore — des qualités indispensables, telles que le sens de l'observation, la représentation des figures, la notion de l'espace, sont développées ; tout l'enseignement devient plus suggestif grâce au modelage.
L'argile à modeler Bodmer est bon marché. Comme outils, on se sert de ses doigts et peut-être d'une ou deux baguettes à modeler.
Demandez des échantillons gratuits des différentes qualités d'argile à modeler Bodmer. Directives détaillées contre envoi de 90 ct. en timbres - poste (gratuites avec une commande de 10 balles d'argile). Exposé fondamental du professeur A. Schneider, St-Gall, Fr. 1.40.

E. BODMER & Cie
Fabrique de céramique, Zurich
Uetlibergstrasse 140
Tél. (051) 33 06 55

Robes et costumes en jersey des meilleures marques

Weith & Cie S.A.
R. DE BOURG
LAUSANNE

LE BONNETIER SPÉCIALISTE

Vos imprimés

seront exécutés avec goût par l'

Imprimerie
CORBAZ S.A.
Montreux

HOTEL DE VILLE
YVONAND
Le relais gastronomique du Nord Vaudois

Cuisine française
Repas de famille - Banquets

Tél. (024) 3 21 51 E. Schmidli & Fils

6 Bibliothèque
Nationale Suisse
Berne

Pour toutes vos opérations
bancaires adressez-vous à

LA SOCIÉTÉ DE

BANQUE SUISSE

GENÈVE LAUSANNE
NEUCHATEL LA CHAUX-DE-FONDS
LE LOCLE NYON AIGLE MORGES

Capital et Réserves Fr. 205 millions

HENNIEZ LITHINÉE
EAU DIGESTIVE

Le couturier de la confection
pour Dames et Messieurs...

L'ENFANT PRODIGUE
MARX PL. ST-LAURENT LAUSANNE

MONTREUX, 28 octobre 1950 LXXXVIe année — No 38

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR
ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables
Educateur : André Chabloz, Lausanne, Clochetons 9
Bulletin : G. Willemin, Case postale 3, Genève-Cornavin
Administration, abonnements et annonces
Imprimerie Corbaz S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98
Chèques postaux II b 379

Prix de l'abonnement annuel : Suisse Fr. 10.50 ; Etranger Fr. 14.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique

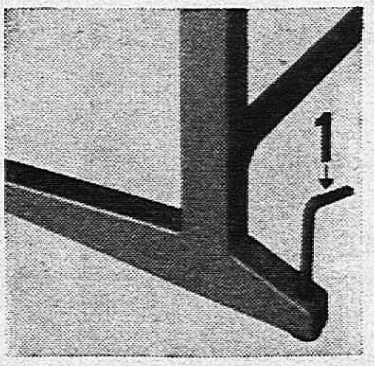

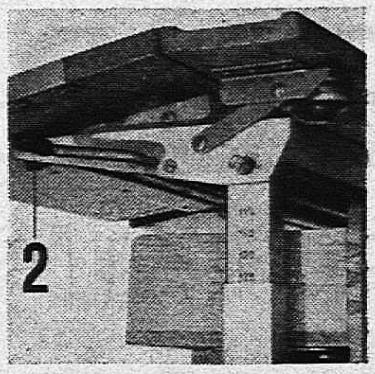

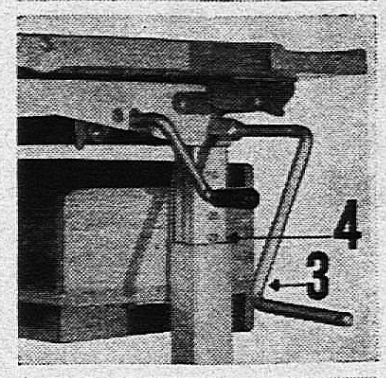

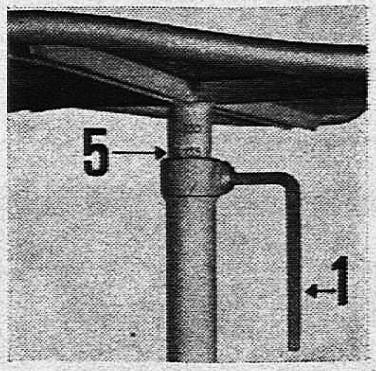

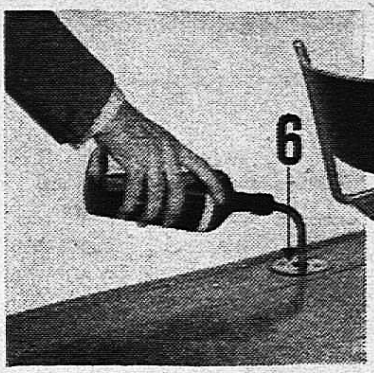

Le mobilier scolaire Embru est le seul qui grandit avec nos enfants du premier au dernier jour d'école

Il crée une atmosphère saine et libre dans les classes, il contribue considérablement à communiquer aux enfants un sens d'ordre et de maintien. Plus de transports de bancs lors d'un changement de classe ! Demandez notre liste de références.

1 Clef (détenue par l'instituteur) servant à ajuster ou à rajuster la hauteur des sièges et à fixer les tables sur un sol inégal.

2 Manivelle (desservie par l'élève) servant à incliner ou à redresser la planche du pupitre pendant les leçons.

3 Clef (détenue par l'instituteur) servant à ajuster ou à rajuster la hauteur de la table.

4 5 L'échelle graduée au pupitre ainsi qu'aux sièges permet d'ajuster le mobilier à la taille de l'élève.

6 Encriers de sécurité brevetés.

Usines Embru SA Ruti (Zurich)